

Dépôt : 26.02.2024
Traitement Bureau CDV : 04.03.2024
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 04.07.2024

Interpellation des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Chutes de neige : quid du déblaiement des trottoirs et de la circulation pour les piétons ? »

Introduction

Lorsque des chutes de neige conséquentes se produisent, le déblaiement concerne principalement les routes afin de permettre la circulation des véhicules motorisés. C'est pertinent. Néanmoins, cela a pour effet que la neige est placée sur les trottoirs, ce qui peut perturber la circulation des piétons – notamment à mobilité réduite – et les contraindre à marcher sur la route.

Cette situation concerne par exemple la Rue du Château et la Rue de l'Avenir où les piétons sont forcés de marcher sur une route qui sert également aux ambulances et aux véhicules de police, créant ainsi un danger – ici amplifié par l'étroitesse de la route.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- Le Conseil municipal compte-t-il prendre des mesures pour assurer la sécurité de circulation des piétons lors de fortes chutes de neige ?

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 26 février 2024

Signature (s) :

Jeunes progressistes de gauche, 1^{er} signataire :

M. Aitor Meyer (2)
M. Léonard Paget